

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 14 FEVRIER 2018
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

18-01

OBJET : Approbation des cartes stratégiques du bruit de la Métropole du Grand Paris

Membres en exercice	90
Présents titulaires	63
Représentés	21
Absents	6

Votants	84
Abstention	0
Suffrages exprimés	84
Pour	84
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Catherine CHETARD, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Alain DEGRASSAT, Sylvain DROUVILLE, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Nadia LECUYER, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNÉ, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP Martin, Pascale MARTINEAU, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary-France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Régis PIO, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Jean-Luc CAEDDU représenté par Mary-France PARRAIN, Adrien CAILLEREZ représenté par Jacqueline VISCARDI, Chantal CANALES représentée par Jacques JP MARTIN, Gilles CARREZ représenté par Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT représentée par Nicole CERCLEY, Stéphane CHAULIEU représenté par Annie TRICOCHÉ, Florence CROCHETON représentée par Marie-Hélène MAGNE, Isabelle DALLEAU représentée par Vincent PINEL, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Nadine LECUYER, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Pierre GUILLARD, Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE, Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Yoann RISPAL, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Caroline ADOMO, Marc MEDINA représenté par Jean-Jacques PASTERNAK, Catherine PRIMEVERT représentée par Thierry BARNOYER, Pascale TRIMBACH représentée par Christine RYNINE

Absents :

Patrick BEAUDOUIN, Christian CAMBON, Christel ROYER, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOGUET

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

OBJET : Approbation des cartes stratégiques du bruit de la Métropole du Grand Paris

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5919-1,

VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation de la République,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à la gestion et l'évaluation du bruit dans l'environnement,

VU le code de l'Environnement et notamment ses articles L572-1 à L572-11 transposant la directive 2002/49/CE et ses articles R572-1 à R572-11,

VU le décret 2006-361 du 24 Mars 2006 et l'arrêté interministériel du 4 Avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement,

VU l'arrêté du 14 avril 2017 établissant les listes d'agglomérations de plus de 100 000 habitants pour application de l'article L572-2 du code de l'Environnement,

VU la délibération de la Métropole du Grand Paris n°CM2017/08/12/16, en date du 8 décembre 2017, arrêtant les projets de cartes stratégiques du bruit,

VU la délibération de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois n°17-59 relative à l'adhésion du Territoire à l'association Bruitparif,

CONSIDERANT que la compétence du « Plan Climat Air Energie Territorial » constitue l'une des cinq compétences propres des Etablissements Publics Territoriaux,

CONSIDERANT l'importance de l'enjeu de la lutte contre les nuisances sonores, notamment sur le Territoire Paris Est Marne&Bois, et l'expertise de l'association Bruitparif en la matière, ainsi que les mesures d'accompagnement qu'elle propose aux collectivités adhérentes,

CONSIDERANT le souhait de l'EPT d'intégrer la problématique du Bruit au Plan Climat Air Energie Territorial,

DELIBERE

APPROUVE les cartes du bruit de la Métropole du Grand Paris,

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20180219-D18-01-DE
Date de télétransmission : 19/02/2018
Date de réception préfecture : 19/02/2018

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN



Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20180219-D18-01-DE
Date de télétransmission : 19/02/2018
Date de réception préfecture : 19/02/2018